

approuvé au mariage tree qui lui sera avenu et obtenu par lui tant en
 meubles qu'en immeubles au cas de divorce par tels que dessus le mariage et
 quitte de toutes dettes et hypothèques de son vivant et lors qu'elle y sera
 obligée ou y sera condamnée pour ou par elle et ses héritiers pour acquitter le
 paiement par les héritiers de son vivant et lors qu'elle et ses héritiers pour acquitter le
 paiement de toutes dettes et conditions de son vivant et lors qu'elle et ses héritiers
 pour acquitter le paiement de toutes dettes et conditions de son vivant et lors qu'elle et ses héritiers
 pour acquitter le paiement de toutes dettes et conditions de son vivant et lors qu'elle et ses héritiers
 pour acquitter le paiement de toutes dettes et conditions de son vivant et lors qu'elle et ses héritiers
 pour acquitter le paiement de toutes dettes et conditions de son vivant et lors qu'elle et ses héritiers

Presch...
 Claret susanne d'airin dame

ced...

Dame de...